

# LA SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

## Lecture du Dimanche

Publiée avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal.

Paraissant le Samedi.

### SOMMAIRE

ROME : Encyclique de S. S. Léon XIII aux évêques irlandais; le conseil d'Etat italien; les nonces du Pape; la guerre contre l'Eglise en Italie. — LE XIIe DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE. — CHRONIQUE DIOCÉSAIN : Lettre pastorale de Mgr l'archevêque de Montréal; nomina-



### SOMMAIRE

tions religieuses; mort de Sœur Hotte, hospitalière de St-Joseph; pèlerinage à la bonne Ste Anne de Varennes. — LE CATHOLICISME AUX ÉTATS-UNIS. — DEVOUEMENT DES MISSIONNAIRES. — NOUVELLES RELIGIEUSES. — FRÈRE URBAIN (suite et fin). — PRIONS POUR NOS MORTS.

LE NUMÉRO

PRIX DE L'ABONNEMENT

LE NUMÉRO

2 Cents

Une piastre par an, payable d'avance.

2 Cents

Les abonnements datent du premier de chaque mois.

Permis d'imprimer : † EDOUARD-CHS, Archevêque de Montréal.

Adresser toutes communications concernant l'administration à  
**M. LUSÈBE SENÉCAL & FILS**, et pour la rédaction à **M. P. DUPOY**  
 Bureaux : No 20, rue Saint-Vincent, Montréal.

**PRIÈRES DES QUARANTE HEURES.**

---

<b>DIMANCHE,</b>	<b>12</b>	<b>AOÛT.</b>	--Notre-Dame de Pitié.
<b>MARDI,</b>	<b>14</b>	"	--Saint-Basile.
<b>JEUDI,</b>	<b>16</b>	"	--Saint-Théodore de Chertsey.
<b>SAMEDI,</b>	<b>18</b>	"	--Hôtel-Dieu.

---

**FÊTES DE LA SEMAINE.**

---

<b>DIMANCHE,</b>	<b>12</b>	<b>AOÛT.</b>	--12 P. 3 Aodl. Ste Claire V., d., orns b. <i>Annonce de la solennité et du jeûne de l'Assomption.</i>
<b>Lundi,</b>	<b>13</b>	"	--S. Alp. de Liguori, E. D., d., orns blancs.
<b>Mardi,</b>	<b>14</b>	"	--Vig. De l'octave, sem., ornements violets.
<b>Mercredi,</b>	<b>15</b>	"	--ASSOMP. DE LA B.-V. M., d. l. c., orns b.
<b>Jedi,</b>	<b>16</b>	"	--St Roch, C., d., ornements blancs.
<b>Vendredi,</b>	<b>17</b>	"	--Oct. de S. Laurent, d., ornements rouges
<b>Samedi,</b>	<b>18</b>	"	--Jeûne. St Hyacinthe, C., d., orns blancs.

---

**OFFICES EXTRAORDINAIRES.**

**EGLISE MÉTROPOLITAINE.** — Continuation de la neuvaine préparatoire à la fête de l'Assomption.

*Mercredi* 15.—Ordination à 6 h.

*Dimanche* 19.—Office pontifical et bénédiction papale.

**GRAND-SÉMINAIRE.**—Dimanche le 12, ouverture de la 2<sup>e</sup> retraite pastorale.

**SAINTE-HENRI DE MONTRÉAL.**—Dimanche 12, ordination.

---

*Dimanche* 12.—Solennité du titulaire de Saint-Donat, Saint-Romain à Hemmingford, Saint-Laurent, Sainte-Philomène et Saint-Hipolyte.

LETTRE ENCYCLIQUE DE N. S. P. LE PAPE LÉON XIII

AUX ÉVÊQUES IRLANDAIS

*A Nos vénérables Frères les évêques d'Irlande.*

*Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique.*

Souvent, du haut de ce Siège Apostolique, Nous avons tourné Nos pensées et Nos sollicitudes vers vos concitoyens catholiques, et plusieurs fois les sentiments dont Nous sommes animé à l'égard de l'Irlande ont été consignés dans des documents publics, de façon à apparaître clairement aux yeux de tous tels qu'ils sont. Outre les dispositions que, dans les années précédentes, la Sacrée-Congrégation de la Propagande a prises, par Notre autorité, au sujet de l'Irlande, les deux Lettres que Nous avons écrites à Notre vénérable Frère le cardinal MacCabe, archevêque de Dublin, parlent assez haut ; il en est de même du discours que Nous avons récemment adressé à de nombreux catholiques de votre nation, qui Nous ont offert non seulement leurs félicitations et des vœux pour Notre bonheur, mais encore l'expression de leur reconnaissance pour Notre affection éprouvée envers les Irlandais. Dans ces derniers mois, enfin, lorsqu'on a résolu d'élever, dans cette ville de Rome, une église en l'honneur de saint Patrice, le grand apôtre de l'Irlande, Nous avons appuyé de grand cœur ce dessein et Nous aiderons, selon Nos moyens, à l'exécuter.

Cette paternelle affection subsistant en Nous toujours la même, Nous ne pouvons dissimuler que Nous avons reçu avec peine et affliction les nouvelles récentes qui sont venues d'Irlande. Nous voulons parler de l'excitation inopinée des esprits qui s'y est produite soudainement, parce que la Sacrée-Congrégation du Saint-Office a déclaré qu'il n'était pas permis de pratiquer la façon de combattre qu'on appelle *plan of campaign* et *boycotting*, dont plusieurs faisaient déjà usage. Et ce qu'il y a de plus regrettable, c'est qu'il se trouve nombre d'hommes qui convoquent le peuple à des réunions tumultueuses ; dans ces réunions, des opinions inconsidérées et dangereuses sont émises et l'autorité du décret n'est pas épargnée : de fausses interprétations en détournent considérablement le sens et la portée. Bien plus, on conteste qu'il lui soit dû obéissance, comme si le propre et vrai office de l'Eglise n'était pas de juger de l'honnêteté et de l'immoralité des actes humains.

Cette façon d'agir est loin d'être d'accord avec la qualité de chrétien qui demande la compagnie de ces vertus : la modération, le respect, l'obéissance au pouvoir légitime. Il ne convient pas, en outre, dans une bonne cause, de paraître imiter ces hommes qui cherchent à obtenir par le désordre ce qu'ils réclament sans droit. Et cela est d'autant plus grave que Nous avons considéré toutes choses avec soin, de façon à avoir une connaissance complète et exacte de votre

situation et des causes de plaintes du peuple. Nous avons des autorités auxquelles il est dû créance : Nous vous avons interrogés vous mêmes : de plus, Nous vous avons envoyé, l'année dernière, un légat, homme habile et sage, pour s'enquérir avec un soin extrême de la vérité et nous la transmettre fidèlement. Le peuple irlandais Nous a même spécialement et publiquement remercié de cet acte de sollicitude. Est-ce donc qu'il n'y a pas de témérité à prétendre, comme on l'a fait, que Nous avons jugé une cause que Nous ne connaissions pas assez ? Surtout lorsque nous réprouvons ce que s'accordent à réprover tous les hommes droits qui, n'étant pas mêlés à cette querelle, jugent des choses avec calme.

On ne peut non plus, sans injustice, soupçonner que la cause de de l'Irlande ne Nous tient pas à cœur et que Nous nous préoccupons peu du sort du peuple chez vous. La situation dans laquelle se trouvent les Irlandais Nous est, au contraire, plus sensible qu'à personne et Nous désirons ardemment qu'ils puissent reconquérir la prospérité et jouir enfin de la paix à laquelle ils ont droit. Nous ne leur avons jamais refusé le droit de lutter pour obtenir une amélioration de leur situation ; mais faut-il supposer pour cela que cette lutte donne lieu à des méfaits ? C'est précisément parce que, sous l'influence des passions et par suite de l'intervention des partis politiques, des moyens licites et illicites peuvent être employés pour la défense de la même cause que Nous nous sommes constamment efforcé de démêler ce qui est honnête de ce qui ne l'est pas et de détourner les catholiques de tout ce que la morale chrétienne réprovoe. C'est pourquoi Nous avons exhorté les Irlandais, en temps opportun, à se rappeler leur foi catholique et à ne jamais rien entreprendre qui soit contraire à l'honnêteté naturelle ou réprovoé par la loi divine. Le décret récent ne peut donc les avoir surpris, d'autant moins que vous-mêmes, vénérables Frères, réunis à Dublin en 1881, aviez engagé le clergé et les fidèles à s'abstenir de tout acte contraire à l'ordre public ou à la charité, par exemple tel que se refuser à l'accomplissement des obligations auxquelles on est tenu de droit, faire tort à quelqu'un dans sa personne ou dans ses biens, résister par la force aux lois faites en vue du bien général, s'affilier à des sociétés secrètes ou autres choses de cette nature. Ces recommandations, très justes et très opportunes, Nous les approuvons sans réserves.

Mais, puisque l'ardeur toujours croissante des passions menace d'entraîner malgré cela le peuple, et comme il ne manque pas d'hommes qui se donnent pour tâche d'exciter de plus en plus ces passions, Nous avons reconnu qu'il était indispensable de donner, au sujet de ce qu'exigent la justice et la charité, des préceptes plus précis que précédemment. Notre devoir ne nous permettrait pas de laisser tant d'hommes catholiques s'engager sur une pente glissante, qui conduirait plutôt à la ruine complète qu'au soulagement de la misère. Il faut donc considérer les choses sous leur vrai jour. Puisse l'Irlande voir dans le décret dont Nous parlons Notre amour pour elle et Notre désir de contribuer à la prospérité qu'elle cherche à obtenir. Car rien

ne porte tant de préjudice à la cause la plus juste que de recourir pour sa défense aux moyens violents et injustes.

Vous porterez, vénérables Frères, ce que nous écrivons à la connaissance de l'Irlande. Mais par une conformité absolue de vues d'intentions et appuyés non seulement sur votre propre autorité, mais aussi sur la Nôtre, vous obtiendrez beaucoup, Nous l'espérons avec confiance. Vous obtiendrez surtout que les passions ne puissent plus obscurcir le jugement sain des choses et que ceux qui ont excité le peuple regrettent ce qu'ils ont fait si témérairement. Puisqu'il y a beaucoup de personnes qui cherchent des prétextes pour se dérober même aux devoirs les plus certains, faites qu'aucun doute ne puisse exister sur l'autorité du décret du Saint-Office. Faites comprendre à tous que les modes d'action dont Nous avons interdit l'emploi sont absolument illicites. Qu'on cherche à défendre des intérêts légitimes par des moyens légitimes, et surtout comme il convient à des chrétiens, sans léser la justice et sans manquer à l'obéissance envers le Siège Apostolique, vertus qui ont été de tout temps pour l'Irlande une source de consolation et de force.

En attendant, comme gage des dons célestes et comme témoignage de Notre bienveillance, Nous accordons affectueusement dans le Seigneur, à vous, vénérables Frères, au clergé et au peuple d'Irlande, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près St-Pierre, le 5<sup>e</sup> juin 1888, de Notre pontificat, l'an onzième.

LÉON XIII, PAPE.

Le Vatican a repris sa physionomie accoutumée, l'exposition est fermée ! elle se rouvrira, dit-on, pour quelques jours, au mois de septembre, le Saint-Père ne voulant pas refuser aux catholiques qui, à cette époque des vacances, viennent à Rome, la satisfaction de visiter ces merveilles accumulées par l'amour et la vénération des fidèles. Après avoir donné son admirable encyclique au monde qui l'attendait, et qui s'inclinera de nouveau avec respect sous l'action de cette parole lumineuse, Léon XIII prend un peu de repos. Les audiences sont moins fréquentes ; et tandis que le bruit sourd des révolutions gronde autour des trônes et qu'au Quirinal on est à peine rassuré sur les agissements des sectes, au Vatican on attend avec confiance que la Providence dirige les événements vers une ère d'apaisement.

Le Conseil d'Etat italien vient de prendre une décision dont l'importance politique n'échappera pas à nos lecteurs. Le privilège de l'extra-territorialité ne s'appliquera plus désormais aux actes signés au Vatican, qui "devront être assujétis à la loi du timbre et enregistrés par un notaire du royaume dans le délai de vingt jours, sous peine d'encourir les rigueurs de la loi d'enregistrement et d'être frappés de nullité."

Comme le remarque le *Moniteur de Rome*, cette décision place

le Vatican au-dessous des ambassades installées à Rome, qui jouissent, elles, du privilège de l'extra-territorialité. Cette interprétation nouvelle de la loi des garanties rend absolument dérisoire " la souveraineté politique limitée " que la révolution de 1870 avait reconnue au Pape. Un souverain qui n'a même plus un ministre d'Etat et qui est tenu à faire enregistrer les actes qui concernent l'administration de son palais par les représentants d'un autre souverain, n'a-t-il pas perdu jusqu'à l'apparence de la souveraineté ?

Cette nouvelle et odieuse forme de persécution indignera l'Europe catholique, qui se dira que le Conseil d'Etat italien est dans la main de M. Crispi, et qu'il rend des services et non des arrêts.

---

Les Nonces du Pape ont lu aux ministres des affaires étrangères des gouvernements auprès desquels ils sont accrédités une circulaire du cardinal Rampolla disant que, vu les dernières démonstrations à Rome contre le Pape, la situation créée au Saint Siège par le gouvernement italien devient chaque jour plus précaire. La circulaire ajoute que le gouvernement italien cherche à protester ainsi contre les témoignages et les hommages dont Léon XIII a été l'objet à l'occasion du Jubilé.

---

La guerre contre l'Eglise en Italie.—Les sectaires italiens voudraient devancer la sanction du nouveau Code pénal et en appliquer dès à présent les mesures odieuses. C'est ce qu'ils viennent d'essayer à propos des instructions que le Saint-Siège, par l'organe de la S. Pénitencerie, a envoyées dans les diocèses d'Italie où la loi sur l'abolition des dîmes vise à rendre la situation du clergé de plus en plus pénible.

Aussitôt cette loi promulguée, la S. Pénitencerie avait averti les fidèles qu'ils étaient tenus en conscience de la considérer comme non avenue, et de continuer de payer au clergé les redevances publiques *ab antiquo*, sur la base d'un droit si incontestable que plusieurs députés même n'avaient pu s'empêcher de la reconnaître à la Chambre

Or voici que, par de nouvelles instructions spéciales, la S. Pénitencerie permet aux fidèles, en vue des tristes conditions des temps, de s'exonérer de payer les dîmes à l'avenir en donnant pour une seule fois une somme correspondante.

C'est pourtant contre ces instructions que s'insurge la *Riforma*, en les dénonçant comme " une exploitation des consciences timorées et un acte de rébellion à la loi, pour provoquer la discordée dans les familles. " La *Riforma* regrette ensuite que, malgré la dénonciation aux tribunaux de quelques-uns des curés de la province de Rome, " coupables " d'avoir notifié les instructions susdites, il y ait " malheureusement " lieu de craindre, étant donné l'ancien Code encore en vigueur, que l'autorité judiciaire ne puisse les punir.

## XIIe DIMANCHE APRES LA PENTECOTE.

Lequel des trois vous semble le prochain de celui qui tomba entre les mains des voleurs ?

Le docteur de la loi dit : “ Celui qui a usé de miséricorde envers lui. ” Jésus lui dit : “ Allez, et vous aussi, faites de même. ”

Si quelqu'un, mes frères, disait que vous êtes un mauvais voisin, vous ne prendriez pas cela pour un compliment. Car cela signifierait que vous êtes un querelleur, un cancanier, un homme faisant du bruit, que vous battez les enfants de vos voisins : peut-être même que vous seriez capables de voler, si vous en trouviez l'occasion. Aucun de nous n'aimerait à être appelé un mauvais voisin. En nous servant des paroles de Notre-Seigneur, lues dans l'Evangile d'aujourd'hui, voyons comment nous pouvons être un bon voisin.

Ici ou là, dans le cours de notre vie, nous voyons un voisin gisant à demi mort. Il est abattu par la maladie ; son cœur est torturé par de cruelles souffrances, il est brûlé par la fièvre, abandonné de tous, — personne n'est resté pour lui faire boire un peu d'eau. Quelle espèce de voisin sommes-nous pour ce pauvre malade, notre frère ? Quand nous l'entendons se plaindre et crier, demander un peu de nourriture, ou un peu d'argent pour acheter un remède, notre cœur se sent-il touché pour lui, l'assistons-nous avec bonté, ou, au contraire, passons-nous, comme si nous ne le voyions pas, le cœur dur, comme le prêtre juif, ou comme le Lévitte présomptueux ?

Nous rencontrons aussi une pauvre créature tombée parmi les pires voleurs : ceux qui l'ont dépouillé de sa bonne réputation. Hélas ! vous êtes souvent forcés d'être présents, de voir, et d'entendre votre voisin dépouillé de sa réputation par des marchands de calomnies. Comment agissez-vous en ce cas ? Votre cœur brûle-t-il de sympathie pour lui ? Elevez-vous la voix pour prendre sa défense ? Corrigez-vous vos enfants quand ils se livrent à de telles paroles ? Chassez-vous de votre maison ces médisants et ces calomniateurs de votre voisin lorsqu'ils commencent leur bavardage empoisonné ? Si vous agissez ainsi, vous êtes un bon voisin, un bon samaritain pour un frère outragé et mourant. Mais si vous manquez à ce devoir, — en conservant le silence quand vous pourriez dire une bonne parole de louange ou d'excuse ; en permettant à ceux qui vous sont soumis de parler mal des autres ; en laissant votre maison être une boutique de comérages, — alors par votre silence et votre consentement, vous êtes semblables au prêtre et au Lévitte de l'Evangile. Et si vous vous joignez à ces médisants, vous êtes pires encore ; vous êtes vous-mêmes un voleur du bien le plus précieux de votre voisin : sa bonne réputation.

Mais, ô mes frères ! quel sort misérable que celui du pauvre

homme tombé dans les griffes de Satan et de ses démons, à qui on a volé la grâce de Dieu ; son âme a été tuée par le péché mortel ! Les chemins de la vie sont remplis de tels malheureux. Quelle pitié avez-vous pour le pauvre pécheur ? Quelles prières adressez-vous à Dieu pour la conversion du pécheur ? Quels avertissements, quelles exhortations lui donnez-vous, surtout s'il vous est uni par les liens du sang ? Quel exemple lui montrez-vous ? Je crains que quelques-uns de nous ne méprisent le pécheur, ne se trouvent trop saints pour le rechercher, pour l'exhorter à entendre un sermon, pour l'amener dans une bonne compagnie.

Mes frères, que Dieu nous fasse la grâce d'être de bons samaritains, d'avoir le cœur tendre et la main généreuse pour le pauvre, le malade du Christ ; d'avoir une parole charitable pour sauver la bonne réputation de notre voisin ; et, par-dessus tout, d'être toujours prêts à diminuer les blessures spirituelles du pécheur par nos prières, nos exemples, et à verser sur elles l'huile salutaire de nos exhortations !

---

## CHRONIQUE DIOCESAINE

### LETTRE PASTORALE DE Mgr L'ARCHEVEQUE DE MONTREAL AU CLERGÉ ET AUX FIDÈLES DE SON DIOCÈSE

#### PUBLICATION DE L'ENCYCLIQUE DE SA SAINTETÉ LÉON XIII : DE LA LIBERTÉ HUMAINE (1).

EDOUARD-CHARLES FABRE, par la grâce de Dieu et du Siège apostolique, archevêque de Montréal, etc., etc., etc.

*Au Clergé séculier et régulier, aux Communautés religieuses et aux Fidèles du diocèse de Montréal, salut et bénédiction en Notre-Seigneur.*

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Il est de notre devoir de porter à votre connaissance une très importante Encyclique de Sa Sainteté Léon XIII. Notre Très Saint-Père le Pape, à qui Dieu a confié l'administration et l'enseignement de l'Église universelle, vient dans ce remarquable document prévenir le monde chrétien contre la confusion des idées, qui se répand de plus en plus, au sujet de la liberté humaine. Dans beaucoup d'intelligences, en effet, en ce siècle qui se donne le titre glorieux de *siècle de lumières*, il règne une orgueilleuse présomption de secouer, au nom de la raison, le joug non seulement de la foi, mais même des lois naturelles, et, sous le fallacieux prétexte de conquérir de nouvelles libertés, on foule aux pieds la véritable liberté pour donner carrière à la licence, à l'a-

(1) La *Semaine religieuse* a déjà publié cette encyclique *in extenso*.

berration, à la tyrannie du vice contre le bien, aux faux principes contre les doctrines salutaires de l'Eglise, en un mot, on disloque la société formée par l'Eglise au prix de plusieurs siècles de lutte et de combats, pour en reformer une autre sur des bases que l'on croit ou que l'on suppose être plus libérales. Il n'est peut-être pas d'époque, où le grand mot de liberté ne soit prononcé avec plus d'emphasis, et cependant, combien d'hommes, soit dans la presse, soit dans l'enseignement, soit dans la politique, entendent si mal la vraie notion de la liberté qu'ils semblent ne s'acharner qu'à détruire les véritables libertés des enfants de Dieu, qu'à renverser les sages institutions créées par l'Eglise, et à mettre à leur place de nouvelles doctrines et de nouvelles institutions, où Dieu manque, où la morale est bannie, où l'homme se substitue au Créateur, et où la charité chrétienne n'a pas sa place ! Pour ne pas vouloir incliner son intelligence sous l'enseignement de la foi et de la raison, pour ne pas vouloir assujétir son cœur aux lois de la morale, parce que l'on regarde tout cela comme indigne de l'humanité réformée, on se lance dans les utopies les plus hasardées ; les intelligences acceptent la loi tyrannique des idoles humaines qu'elles se sont faites, et les cœurs acceptent le joug odieux des passions et du mal.

Prions Dieu, Nos Très Chers Frères, que dans notre pays il ne s'implante pas, il ne prenne pas racine cet arbre funeste du libéralisme, qui nous apporterait pour fruits la défiance d'abord envers l'autorité légitime, et qui, grandissant avec le temps, empoisonnerait et corromprait les véritables libertés dont nous jouissons.

Aussi, pour nous mettre en garde contre des doctrines qui ont l'aspect séduisant du fruit défendu, mais qui comme lui cachent la mort sous des dehors enchanteurs, la grande voix du Souverain Pontife se fait entendre, et tous ses enfants, les catholiques du monde entier, doivent accepter son enseignement avec respect, avec amour et avec la conviction que c'est la véritable doctrine, la règle sûre et unique suivant laquelle doit être appréciée et jugée la bonté ou la fausseté des principes et des théories proclamés par ceux qui dirigent leurs semblables par leurs écrits dans la presse, ou par leurs actes dans l'arène publique. Désormais donc, Nos Très Chers Frères, si vous vous pénétrez bien des enseignements de notre Père commun, vous saurez les reconnaître ceux qui sont dangereux pour vos libertés, qui répandent parmi vous la défiance de l'autorité légitime, qui se donnent la liberté, disons mieux, qui prennent la licence d'écrire ou de parler ouvertement contre les vues de ceux qui ont été préposés à votre gouvernement spirituelle, sans les consulter, sans prendre le mot d'ordre, ceux qui, en un mot, abusent de la presse ou de la parole pour créer des courants d'idées ou d'actions qui tendent à saper l'autorité légitime. Leur doctrine n'est pas la vraie liberté ; c'est la licence ; c'est quelquefois la révolte sinon ouverte, au moins

sourde et cachée. Ils s'érigent en idoles, infatués qu'ils sont d'eux-mêmes et de la grande place qu'ils croient tenir dans l'Eglise, contre laquelle ils combattent, tout en criant bien haut qu'ils la servent et même qu'ils la servent mieux que ceux qui ont mission d'en haut pour vous diriger dans les voies du salut.

Ecoutez donc, Nos Très Chers Frères, avec un grand esprit de foi ces enseignements du Vicaire de Jésus-Christ ; pénétrez-en vos âmes et vos cœurs, que tous soient disposés à faire le sacrifice de toute opinion qui serait en contradiction avec eux ; que quelques-uns sachent renoncer à l'esprit sinon de révolte au moins de défiance, dont ils ont pu être imbus jusqu'à ce jour.

A ces causes, le saint Nom de Dieu invoqué, nous avons réglé, statué, ordonné, réglons, statuons et ordonnons ce qui suit :

Seront la présente Lettre Pastorale et l'Encyclique de Sa Sainteté Léon XIII " *De la liberté humaine* ", lues au prône de toutes les églises paroissiales et chapelles publiques, ainsi qu'au Chapitre des communautés religieuses du diocèse de Montréal, le premier Dimanche après leur réception, en une ou plusieurs fois, suivant qu'on le jugera à propos.

Donné à Montréal, à l'Archevêché, ce 22 juillet 1888, sous notre seing et seau, et le contreseing de notre Chancelier.

† ÉDOUARD-CHS, ARCH. DE MONTRÉAL.

Par Mandement de Monseigneur.

T. HAREL, P<sup>TR</sup>E,  
Chancelier.

---

Par décision de Mgr l'Archevêque, en date du 4 août 1888, ont été nommés :

M. O. Dubois, curé de Saint Raphaël de l'Île-Bizard. M. Jean-Baptiste Proulx, curé de Saint-Lin.

---

Dans la dernière retraite pastorale, Mgr l'Archevêque a daigné parler de la *Semaine religieuse* et la recommander aux prêtres rassemblés autour de lui.

Cette publication, a dit Sa Grandeur, contient des documents : nominations religieuses, ordinations, annonces, questions liturgiques... qu'Elle ne publie nulle part ailleurs. La *Semaine* renferme tout ce qui intéresse le diocèse et les choses de l'Eglise. Sa lecture est intéressante, morale, capable de faire beaucoup de bien ; aussi Sa Grandeur a engagé Messieurs les curés à la conseiller à leurs paroissiens et à la propager le plus possible.

Nous remercions de tout notre cœur, au nom de la *Semaine religieuse*, Mgr de Montréal de l'intérêt qu'il porte à cette feuille et des éloges qu'il a daigné en faire. Les paroles de Sa Grandeur sont la plus précieuse récompense des efforts et du travail faits par tous ceux qui s'occupent de la *Semaine religieuse* de ce beau diocèse.

Mardi le 7 courant, eut lieu à l'Hôtel-Dieu, la sépulture d'une religieuse hospitalière de Saint-Joseph, Sœur Hotte, décédée à l'âge de 39 ans.

La révérende Sœur Hotte avait passé quinze années en religion dans différentes charges de son Ordre. Avant sa maladie, la défunte occupait un emploi à la procure de l'Hôtel-Dieu.

Pendant quatre mois, la révérende Sœur Hotte resta clouée sur un lit de douleur par la paralysie. Elle rendit son âme à Dieu, le 4 août dernier.

La cérémonie funèbre a revêtu un caractère imposant. Le cercueil fut exposé dans le chœur du cloître tandis que la messe de *Requiem* a été célébrée dans la chapelle de l'Hôtel Dieu. Les religieuses de l'établissement étaient réunies autour de la tombe dans une attitude de recueillement profond. A l'absoute du corps, presque toute la communauté descendit dans la crypte où la bière fut déposée.

Le souterrain de l'église de l'Hôtel Dieu a naturellement un aspect des plus graves. On y lit sur les colonnes et les murs, des sentences funéraires. Le caveau destiné à recevoir la dépouille mortelle des religieuses est en forme de cellules dont chaque porte sert à un tombeau. C'est dans un de ces sépulcres que la Sœur Hotte, après avoir reçu les derniers devoirs de ses compagnes, fut placée en attendant le jour de la résurrection.

Lundi 20 août, aura lieu un pèlerinage à Sainte-Anne de Varennes et à Berthier. Ce pèlerinage qui est sous la direction des RR. PP. Oblats, est au profit de la salle d'asile Saint-Vincent de Paul, rue Visitation.

Les pèlerins s'embarqueront sur le *Trois-Rivières* qui quittera le quai Bonsecours à 7 heures A. M. Un salut du Très Saint-Sacrement et un sermon auront lieu à Berthier.

Prix : adultes, 60 cents ; enfants, 25 cents.

## Le Catholicisme aux Etats-Unis

Le *Moniteur de Rome* vient de publier un magnifique travail sur le développement du catholicisme aux Etats-Unis.

Voici la première partie de ce travail :

Un des phénomènes religieux les plus remarquables à notre époque, c'est le développement du catholicisme au sein de la race anglo-saxonne, en Angleterre, en Amérique, en Australie, ou plutôt le retour des nationalités de cette race à la religion dont le schisme du XVI<sup>e</sup> siècle les avait séparées.

Aux Etats-Unis particulièrement, l'extension de la foi catholique est destinée à avoir, sous plus d'un rapport, les plus graves et les plus importantes conséquences.

Au point de vue religieux d'abord, c'est un magnifique spectacle

de contempler une Eglise, qui date de quelques années, qui a eu à lutter contre le fanatisme, l'intolérance, les préjugés, la persécution et qui a triomphé successivement de tous les obstacles.

Après avoir traversé une période d'épreuves plus ou moins pénibles, elle a pu former une unité puissante, concentrer ses forces dans une hiérarchie reconnue et respectée de tous, se répandre dans un immense pays, assurer son ascendant par le caractère, par la science, par le devouement, par la vertu, et constituer une de ces grandes Eglises, telles qu'elles existaient aux époques primitives de foi et de prosélytisme.

D'où lui est venu ce succès, qui a paru dépasser même les espérances ?

Plusieurs causes y ont contribué ; la constitution politique même des Etats-Unis y est entrée pour une bonne part.

Les catholiques américains ont eu le bon sens de ne pas se mêler au mouvement général et de profiter de la large liberté dont jouissent leurs compatriotes. Ils n'ont pris fait et cause, en tant que catholiques, dans aucun des grands débats qui ont divisé le pays. Ils ne se sont enrôlés sous la bannière d'une secte ni d'aucun homme ; mais ils sont restés fermement attachés aux lois, aux intérêts, aux mœurs, aux institutions de leur patrie.

En France et dans bien des contrées européennes, les hommes religieux, les membres du clergé se tournent naturellement vers les classes supérieures, chez qui existent souvent, d'une manière particulière, les grandes vertus chrétiennes, les traditions antiques, la conformité des bons principes et des pratiques pieuses.

Aux Etats-Unis, il en est tout autrement. Il n'y a pas de classes distinctes de citoyens.

Trop souvent, ceux qui sont le plus en évidence sont des enrichis, des spéculateurs que la fortune seule, et non le mérite ou l'honorabilité, commande.

C'est dans les rangs moyens et inférieurs que s'est conservé le plus de moralité d'esprit religieux, de vie de famille et, par suite, de tendance naturelle vers la vérité catholique.

C'est ce qu'a merveilleusement compris l'illustre cardinal Gibbons, quand il demandait la plus grande liberté pour les aspirations populaires et qu'il préférerait une large tolérance à une réglementation plus stricte et à ces définitions de principes plus absolues.

C'est dans la masse de la nation, en effet, que réside, avant tout, l'avenir de la grande République américaine.

Sans doute, il y a là bien des éléments confus et disparates, un grand mélange de qualités et de tendances diverses. Mais c'est précisément à en opérer le tirage et à les épurer que le clergé, et surtout l'épiscopat, consacrent tous leurs efforts.

Cette grande œuvre ne peut se poursuivre et s'accomplir qu'avec beaucoup de circonspection, de prudence, et en gardant, sans les heurter, toute la confiance de ces masses qu'on veut ramener au bien et aux saintes doctrines

Les publicistes qui, comme M. Claudio Jannet, ont suivi avec une fine sagacité et un rare esprit d'observation, le mouvement des idées et des actes aux Etats-Unis, s'accordent à nous donner les mêmes informations, aussi curieuses qu'instructives.

Aussi grande qu'elle se manifeste au point de vue religieux, l'influence catholique commence à se montrer et réagira de plus en plus au point de vue politique et social.

Il est un fait certain, c'est celui de la dégénérescence de la moralité générale et de la pratique religieuse, particulièrement dans les grands centres, si nombreux aux Etats-Unis. L'esprit public représenté par les lois et les institutions demeure assez bon, et il résiste encore aux influences fâcheuses qui viennent surtout du dehors.

Mais des deux côtés arrive l'attaque. D'une part, la facilité à s'enrichir, les grandes fortunes accumulées dans quelques mains, les entreprises colossales, les puissants monopoles industriels qui sont d'immenses sources de profit et amènent la corruption conjointement avec l'excès de la jouissance ; d'autre part, les doctrines du matérialisme et du naturalisme athée importées des diverses écoles d'Allemagne ont agi d'une manière néfaste sur les anciennes mœurs, sur les pratiques austères du puritanisme. Et le mal menace d'autant plus de s'aggraver que ces deux causes, les grandes concentrations financières et les importations d'idées allemandes, font sentir leur action dans une mesure croissante, proportionnelle à leur progrès et à leur développement.

Il semble dès lors difficile, avec les mêmes éléments qui ont amené cette décadence, d'en remonter le courant. Il faut un principe nouveau, il faut un nouveau sang à infuser dans le corps social ; et le catholicisme paraît seul en situation d'offrir ce remède. Par le dévouement de son clergé, par le zèle de ses religieux, par ses écoles populaires, par ses institutions d'enseignement et son Université, par l'ardeur de ses néophytes, par la propagande de ses idées, par la sève à la fois jeune et nouvelle dont il s'inspire il est en mesure de pénétrer profondément dans les masses.

Il peut, dès lors, avoir la vertu et la force d'enrayer le mal et de rendre à la moralité, aux mœurs privées et publiques la pureté et la vigueur qui semblent près de lui faire défaut.

---

### Dévouement des Missionnaires

Ni les sables brûlants, ni les déserts, ni les montagnes, ni la distance des lieux, ni les tempêtes, ni les écueils de tant de mers, ni l'intempérie de l'air, ni le milieu fatal de la ligne, où l'on découvre un ciel nouveau, ni les flottes ennemies, ni les côtes barbares, ne peuvent arrêter ceux que Dieu envoie. Qui sont ceux qui volent comme les nuées ? Vents, portez-les sur vos ailes. Que le Midi, que l'Orient, que les îles inconnues les attendent et les regardent en silence venir de loin. Qu'ils sont beaux les pieds

de ces hommes qu'on voit venir du haut des montagnes apporter la paix, annoncer les biens éternels, prêcher le salut et dire : O Sion, ton Dieu régnera sur toi ! Les voici ces nouveaux conquérants qui viennent sans armes, excepté la croix du Sauveur. Ils viennent, non pour enlever les richesses et répandre le sang, des vaincus, mais pour offrir leur propre sang et communiquer le trésor céleste. Peuples qui les vîtes venir, quelle fut d'abord votre surprise, et qui peut la représenter ? Des hommes qui viennent à vous sans être attirés par aucun motif, ni de commerce, ni d'ambition, ni de curiosité ; des hommes qui, sans vous avoir jamais vus, sans savoir même où vous êtes, vous aiment tendrement, quittent tout pour vous, et vous cherchent au travers de toutes les mers avec tant de fatigues et de périls, pour vous faire part de la vie éternelle qu'ils ont découverte.

## NOUVELLES RELIGIEUSES

On écrit de Londres :

Il s'est passé récemment à Hull un événement intéressant pour la population catholique, et qui a mis le conseil municipal de cette ville dans une alternative gênante.

Il existe à Hull un très ancien hôpital appelé Charter House, nom qui lui fut donné à cause de sa proximité avec un monastère de Chartreux qui s'y trouvait alors. Sir Michael de la Pole fonda cet Hôtel en 1384, pour y recueillir 26 vieillards, hommes et femmes.

En outre d'une dotation perpétuelle, le testateur formula ainsi ses volontés dernières : " Nous nommons, de ce jour, sir Richard Killum, prêtre, maître et gardien dudit lieu. Nous voulons et décrétons que celui qui lui succédera soit aussi dans les ordres,.....que ledit maître ait sa propre habitation près de la maison, etc. Nous lui faisons une obligation de célébrer la messe chaque jour dans l'une des chapelles dudit hôpital, recommandant spécialement notre roi Richard et ce royaume, notre âme lorsqu'elle aura quitté ce monde, etc, etc. "

Le donateur obtint du pape Boniface IX une bulle, à la date de la sixième année de son pontificat en 1394, autorisant la célébration du service divin à Charter House, où le document est conservé.

Depuis quatre siècles, en effet, le service divin y est célébré ; mais, l'est-il selon la volonté du bienfaiteur ?

Non, évidemment, puisque la " Réformation " a changé tout cela.

La mort récente du dernier chapelain ayant laissé la place vacante, le conseil municipal de Hull a songé, lui aussi, à une autre réforme, c'est-à-dire à diminuer la subvention annuelle de 300 liv. sterl. (7.500 fr.) allouée au chapelain par le fondateur.

A cette nouvelle, un tolle général s'est élevé parmi les ministres anglicans du diocèse, conjurant avec une pieuse ferveur les édiles de Hull de respecter *intégralement* le testament.

Mais, aujourd'hui, conseillers et clergymen se trouvent pincés ! Voilà qu'un prêtre catholique, le père Sullivan, vient se mettre sur

les rangs pour remplir le poste vacant. " Il vous seffira, dit-il, de relire les documents de Charter House pour vous convaincre que mon ministère est le seul qui puisse remplir les conditions imposées par le fondateur. "

L'ombre de sir Michael de la Pole apparaissant elle-même au milieu du cénacle municipal n'y aurait pas causé plus de consternation que cette demande inattendue.

On ne sait comment ces libéraux (car le père Sullivan fait appel à leur libéralisme) vont sortir de ce dilemme. Ce qui frappe d'admiration, c'est la facilité, c'est l'élasticité des doctrines des quatorze clergymen qui briguent aussi le titre de chapelain de Charter House : ces habiles pasteurs protestants ont promis de dire la messe (!) chaque jour dans la chapelle dédiée à " Dieu et à sa glorieuse mère, la Vierge Marie " (! !)

L'archevêque diocésain, " His Grace of York " doit, en vérité, être touché de la fidélité de son clergé !

La *Gazette de la Croix*, de Berlin, publie un article fulminant contre les Juifs. " Il faut, dit elle, que leur puissance soit brisée en Europe. Quel est le monarque, l'homme d'Etat qui ouvrira contre eux la plus noble de toutes les guerres ? "

Cet article inquiète vivement la presse libérale. Pourquoi ? C'est que la presse libérale est presque partout aux mains des Juifs ou sous leur influence. La juiverie et la maçonnerie sont sœurs.

Le fameux financier juif qui a déjà donné, l'an passé, une source immense à ses coreligionnaires en Autriche et en Russie, vient de faire un nouveau cadeau de 12 millions de francs aux Juifs pauvres de la Galicie, uniquement dans le but de leur fournir les moyens de développer l'enseignement des israélites galiciens.

La presse juive de tous les pays s'empresse de faire de ce chef une formidable réclame à la charité grandiose de M. Hirsch. Nous sommes, au contraire, d'avis que M. Hirsch, qui n'a pas d'héritiers directs, ne pourrait faire usage plus égoïste et moins louable de ses millions qu'en réservant exclusivement à la juiverie la fortune immense qu'il a su accaparer, non pas certes au préjudice d'israélites, mais bien à celui du monde chrétien, en France et en Autriche.

Quand on accuse les franc-maçons de vouloir l'anéantissement de la religion, de la propriété, de l'organisation sociale, ils crient à la calomnie. Ecoutez cependant les instructions données aux frères élevés au plus haut grade, le 33e :

" Ni la loi, ni la propriété, ni la religion ne peuvent s'imposer à l'homme... De ces trois ennemis infâmes, c'est la religion qui doit être le souci constant de nos attaques meurtrières, parce qu'un peuple n'a jamais survécu à sa religion et parce que c'est en tuant la religion que nous aurons à notre merci et la loi et la propriété, parce que c'est en établissant sur le cadavre de ces assassins la religion

maçonnique, la loi maçonnique, la propriété maçonnique, que nous pouvons régénérer la société." (Satan et Cie, page 297.)

"Le 33<sup>e</sup> doit travailler à anéantir le catholicisme, contre lequel tous les moyens d'action sont bons également.....Quant aux moyens à employer pour atteindre notre but, TOUS SONT BONS POURVU QU'ILS RÉUSSISSENT." (Ibid. page 293.)

"Je ne saurais trop vous recommander, Frère, de tenir la main à ce que les serments de tous les grades ainsi que le serment de secret qui doit clore toute réunion maçonnique, soient prêtés dans des termes précis et d'une manière telle qu'ils constituent, pour nos maçons, des liens réellement indissolubles ; cela doit nous permettre d'être sûrs des utiles et d'écarter sans danger les inutiles." (Ibid., page 174.)

---

Monsieur Philibert Audebrand, dans un livre qu'il vient de publier, ayant qualifié Notre-Seigneur de "grand délaissé", M. de Pontmartin relève ainsi ce mot :

*Délaissé* ! Par qui, s'il vous plaît ? Par la foule des fidèles, qui, à chacune de nos fêtes, remplissent nos églises ? Par ces pèlerins, qui, de tous les points de la chrétienté, viennent d'apporter leur tribut à Léon XIII, avec un empressement et un respect si unanimes, que la Papauté, désarmée, spoliée, captive, nous est apparue plus grande dans sa faiblesse et sa détresse qu'elle ne le fut jamais dans sa puissance et sa prospérité ? Par nos missionnaires, qui vont, au péril de leur vie, prouver en pays lointain que les lumières de la civilisation sont inséparables de celles de l'Évangile ? Par les pauvres, qui sont chaque jour, en mesure d'apprécier la différence entre la charité officielle et la charité chrétienne ? Par les affligés, qui sans les consolations divines, seraient les désespérés ? Par les mères, qui, après avoir veillé sur le berceau de leur enfant, pleurent sur son cercueil ! Ah ! si le *Nazaréen*, pour parler votre langage, n'a été délaissé que par la bande de viveurs, de jouisseurs, d'aventuriers, de déclassés, de bohèmes, de vauriens, de faméliques, de mouchards, d'aigrefins.....

Si le *Nazaréen* n'était délaissé que par ceux-là, nous n'aurions pas le courage de nous en plaindre. Et cependant, il leur eût été plus nécessaire et plus bienfaisant qu'à tout autre, à ces malheureux dont M. Philibert Audebrand nous raconte la fin misérable, dont les excès sont punis par la goutte, par le dénûment, par le *gâtisme*, par la folie, par le suicide, et qui, en mourant, auraient eu un dernier ami, si on eût posé un crucifix sur leur lit de mort !

---

Un témoin digne de foi adresse à l'*Eclaircur* de Rennes le récit suivant dont il garantit l'entière exactitude :

"Dernièrement, on apporte une enfant assistée du département de la Seine dans un établissement de la région dont nous pourrions citer le nom. La pauvre petite était sans baptême et portait au lieu d'une médaille de la sainte Vierge, une médaille à l'édifice de la

*République.* Elle n'a que trois ans, mais elle est éveillée et précoce comme la plupart des enfants de Paris.

“ L'aumônier de la maison, ayant vu cette enfant, lui dit : “ Veux-tu être baptisée pour aller voir le bon Jésus dans son Paradis ? ” L'enfant répondit nettement à plusieurs reprises : “ Non, non, je ne veux pas. J'irais dans le feu. ”

“ Celui qui a écrit ces lignes a renouvelé près de l'enfant la même question et a reçu presque identiquement la même réponse. ”

N'est-ce point épouvantable ? Sans doute, c'est le démon qui a parlé par la bouche de cet enfant, l'exorcisme qui précède le baptême ne l'ayant point chassé de cette petite créature devenue son esclave par le péché originel.

---

La *Semaine religieuse* de Versailles signale un grave abus qui tend à s'introduire dans l'ameublement de certains intérieurs mondains : nous voulons parler de ces étoffes précieuses ou antiques, ayant servi au culte divin et qu'on emploie sans vergogne à la décoration des appartements. Nos pieux lecteurs ont été, comme nous, douloureusement impressionnés en voyant suspendus aux vitrines des marchands de curiosités, des ornements d'église, des chapes, chasubles, dalmatiques, mises en vente et livrées ainsi en proie aux caprices du luxe moderne.

Comment ces vêtements sacrés, sanctifiés par une consécration spéciale de l'Eglise, que le Rituel réserve même à l'évêque, sont-ils venus là ? Le pillage des églises et des couvents à Rome et en Italie, comme en France, à l'époque de la Révolution, les a procurés aux Juifs qui en trafiquent aujourd'hui.

La *Semaine* de Versailles parle d'un salon catholique où, sur les fauteuils, s'étaient quinze médaillons représentant les quinze mystères du Rosaire, provenant de bannières ou d'ornements ! et elle ajoute : “ Sans parler des rigueurs du courroux divin se manifestant dans l'Ancien Testament avec des éclats terribles sur les profanateurs des objets sacrés, nous devons rappeler que les théologiens n'hésitent pas à taxer de sacrilèges ce trafic et ces transformations. ”

---

A Lourdes, dans le va-et-vient des pèlerins de chaque jour, on ne saurait croire combien d'entre eux sont conduits par un motif de reconnaissance. Voici deux châtelaines de la Côte-d'Or, dont la fille unique, âgée de cinq ans, était atteinte d'une grave maladie, où les accidents cérébraux tenaient place. Pendant cinq mois, ils l'embrassèrent chaque matin en se demandant si, avant le coucher du soleil, la solitude ne se serait pas faite à leur foyer. L'état de l'enfant, au rapport de l'homme de l'art, était désespéré, lorsqu'ils eurent recours à l'eau de la Grotte et promirent un pèlerinage. Presque sans convalescence, la chère malade était rendue à leur affection ; elle a accompagné son père et sa mère, heureux de la consacrer à sa céleste libératrice.

Le même motif amenait ces jours derniers un lieutenant-colonel

de cuirassiers, dont nous pourrions publier le nom. Son fils, guéri du croup, lui avait été rendu, grâce à la fontaine miraculeuse, et le père, aussi bon chrétien que vaillant soldat, proclamait bien haut à qui il est redevable de cette faveur inespérée.

Que de faits édifiants nous devons passer sous silence ! Un jeune homme de Belfort, appartenant à une bonne famille, a fait à pied le pèlerinage de Lourdes. C'est tout simplement héroïque.

---

On vient de faire, à Lyon, le concours de musique et plain-chant entre les écoles libres et congréganistes de la ville.

Un jury nombreux avait à juger les concurrents et à décerner les prix. Le programme était chargé : un morceau de plain-chant préparé d'avance et un autre solfié à première vue ; un solfège de musique à première vue (solfège assez difficile, avec différents accidents, soit de mesure, soit de tonalité), un chœur à deux parties pour les classes spéciales ; telles étaient les épreuves à surmonter. Les enfants des trente-trois écoles de garçons convoquées s'en sont généralement tirés à leur honneur. C'est merveille d'entendre comme ces jeunes voix adoucies et assouplies par l'exercice, phrasent avec goût et méthode les motets et graduels du chant grégorien, comme elles savent exprimer et nuancer des chœurs vraiment délicats et difficiles. Les classes spéciales, surtout, ont fait preuve de véritable progrès et d'éducation musicale : les morceaux choisis étaient de force supérieure à la moyenne ; ils ont été dits presque à la perfection. Ainsi, tout en enseignant les notes et la *portée* aux enfants, on meuble leur mémoire, on forme leur goût, on rehausse leur intelligence, on dirige leur cœur vers ce qu'il y a de beau et de bon. (Semaine de Lyon.)

---

Voici un fait signalé à l'attention des libres-penseurs :

“ Quand on va du bourg de P... dans la direction de Pont-l'Abbé, avant d'avoir dépassé le premier kilomètre, on aperçoit à droite, au milieu d'une prairie, une fontaine de Saint-Fiacre, surmontée de la statue du saint.

“ Dans le courant du mois de janvier dernier, le sieur Jean N..., à moitié ivre, s'approcha de la fontaine, et se tournant vers le saint :

“ Mon ami, dit-il, je crois que ton œil gauche est malade ; ne serait-il pas temps de faire une opération ?

“ Là-dessus, dit le *Courrier du Finistère*, il prend son couteau à lard, et se met en train d'évider l'orbite de l'œil gauche. Après quoi, remarquant une grenouille qui s'ébattait dans l'herbe, il la saisit en disant :

“ Ce n'est pas bien que saint Fiacre reste borgne ; je vais lui mettre à la place de l'œil qui lui manque l'œil gauche de la grenouille.”

“ Ce qui fut dit fut fait... Mais le lendemain, sans accident d'aucune sorte, sans douleur, sans cause physique apparente, le

susdit Jean se réveillait borne de l'œil gauche, et il cherche encore un œil gauche de grenouille pour remplacer celui qu'il a perdu."

Qu'en pensent lesdits libres-penseurs ?

(Univers.)

---

## FRÈRE URBAIN.

(LÉGENDE.)

---

(Suite.)

Urbain l'écouta longtemps et avec une joie toujours renaissante ; enfin la lumière qui illuminait la forêt, s'obscurcit ; un long murmure retentit dans les arbres, et l'oiseau se tut !

Urbain demeura quelque temps immobile, comme s'il fût sorti d'un sommeil enchanté. Il regarda d'abord autour de lui avec stupeur, puis se leva. Ses pieds étaient engourdis ; ses membres avaient perdu leur agilité ; il sortit avec peine de la forêt en se dirigeant vers le monastère.

Mais à mesure qu'il avançait, sa surprise allait en grandissant. Tout était changé dans la campagne ! Là où il avait vu des arbres naissants, s'élevaient maintenant des chênes séculaires. Il chercha sur la rivière le petit pont de bois tapissé de ronces qu'il avait coutume de traverser ; il n'existait plus, et, à sa place, s'élançait une solide arche de pierre. En passant près d'un étang, des femmes, qui faisaient sécher leur toile sur les sureaux fleuris, s'interrompirent pour le voir, et se dirent entre elles :

“ Voici un vieillard qui porte la robe des moines d'Olmütz ; nous connaissons tous les frères, et cependant nous n'avons jamais vu celui-là.

— Ces femmes sont folles, se dit Urbain ; ” et il passa outre.

Cependant il commençait à s'inquiéter ; il pressa le pas, gravit le sentier, tourna la prairie et s'avança vers le seuil. Mais, ô surprise ! la porte n'était plus à sa place accoutumée ; le monastère avait changé d'aspect ; l'enceinte était maintenant plus grande, les édifices plus nombreux. Un platane qu'il avait planté lui-même près de la chapelle, quelques mois auparavant, couvrait maintenant l'asile de son large feuillage ! Le moine, hors de lui, se dirigea vers la nouvelle entrée et sonna doucement. Ce n'était plus la même cloche argentine dont il connaissait le son. Un jeune frère vint ouvrir,

“ Que s'est-il donc passé ? demanda Urbain. Antoine n'est-il plus le portier du couvent ?

— Je ne connais point Antoine,” répondit le frère, Urbain porta les mains à son front avec épouvante.

“ Suis-je devenu fou ! dit-il. N'est-ce point ici le monastère d'Olmütz, d'où je suis parti ce matin ? ”

Le jeune moine le regarda.

“ Voilà cinq années que je suis portier, répondit-il ; je ne vous connais point.”

Urbain promena autour de lui des yeux égarés. Plusieurs moines parcouraient les cloîtres ; il les appela ; mais nul ne répondit aux noms qu'il prononçait. Il courut à eux pour regarder leurs visages, il n'en reconnaissait aucun

“ Y a-t-il ici quelque grand miracle de Dieu ? s'écria-t-il. Au nom du ciel, mes frères, regardez-moi ; aucun de vous ne m'a-t-il déjà vu ? N'y a-t-il personne qui connaisse le frère Urbain ? ”

Tous le regardèrent avec étonnement.

“ Urbain ! dit enfin le plus vieux ; oui, il y a eu autrefois à Olmütz un moine de ce nom ; je l'ai entendu dire à mes anciens : c'était un homme savant et rêveur qui aimait la solitude. Un jour, il descendit dans la vallée ; on le vit se perdre au loin derrière le bois ; puis on l'attendit vainement ; on ne sut jamais ce que le frère Urbain était devenu. Mais depuis ce temps, il s'est écoulé un siècle entier ! ”

A ces mots, Urbain jeta un grand cri ; car il avait compris. Il se laissa tomber à genoux sur la terre, et joignant les mains avec ferveur :

“ O mon Dieu ! dit-il, vous avez voulu me prouver combien j'étais insensé en comparant les joies du monde à celles du ciel. Un siècle s'était écoulé pour moi, comme un seul jour, à entendre l'oiseau qui chante dans votre paradis. Je comprends maintenant les joies éternelles ! O mon Dieu ! soyez bon et pardonnez à votre indigne serviteur.”

Après avoir ainsi parlé, frère Urbain étendit les bras, embrassa la terre et mourut !

\*\*\*\*

*FIN.*

## DECES DE LA SEMAINE.



C'est une sainte et salutaire pensée de  
prier pour les morts, afin qu'ils soient  
délivrés de leurs péchés.

II Mach., xii, 46.

### PRIONS POUR NOS MORTS

J. Alexandre, Bayle, S.S.—J. Confield, Vve Grace.—J. Allard, Vve Pé-  
trand.—H. Joncas.—Aurélié Nantais.—A. Bilodeau, ép. Duberger.—M.  
Loftus, ép. McShene.—O. Bannon, Vve McGuire.—C. Corbeil, ép. J. A.  
Allaire.—E. Beauchamp, Vve F. X. Galarneau.—J. St-André, ép. Cha-  
put.—Ther. Bédard, ép. Biouin.—E. Lefebvre.

### D E PROFUNDIS.

## MAGASIN DU SACRE-CŒUR DESAULNIERS FRERE & CIE

(SUCCESSIONS DE L. E. DESMARAIS)

IMPORTATEURS D'ORNEMENTS ET BRONZES D'EGLISE  
VETEMENTS SACERDOTAUX ET VASES SACRES

ASSORTIMENT COMPLET D'IMAGERIE RELIGIEUSE  
CHAPELETS, MEDAILLES ET CRUCIFIX  
BANNIÈRES, MERINOS A SOUTANES, SAY NOIR  
HUILE D'OLIVE, CIERGES, ETC., ETC.

Toutes les commandes par la malle ou autrement sont remplies avec pon-  
tualité et promptitude.

Les Messieurs du clergé et les communautés religieuses sont priés de bien  
vouloir faire une visite à notre établissement, qui est absolument au complet.

1628 RUE NOTRE-DAME 1628

MONTRÉAL.

## PENETRES A RESSORT DE GEER

employées dans plus de trente églises  
et dans un plus grand nombre d'édi-  
fices publics, les seules durables.

ET EN BOURRELETS EN CAOUTCHOUC POUR GARANTIR DU FROID PAR LES PORTES ET PENETRES

Chez **L. J. A. SURVEYER,**

1588, RUE NOTRE-DAME.

## A. F. X. BEAUDRY

(ETABLÉ EN 1869)

### MARCHAND DE CUIR.

Toujours en mains un assortiment complet de **Cuir**, Four-  
nitures et Outils de **Cordonniers, Selliers, Tan-  
neurs et Corroyeurs**, Formes, Empeignes importées, etc.,  
etc., qu'il offre à des Prix qui défient toute compétition.

Une attention toute particulière est apportée au service des  
Communautés Religieuses.

271 et 273, RUE SAINT-PAUL, Montréal.



A VENDRE  
**UN ORGUE A TUYAUX**

EN BONNE CONDITION  
VOIR ET S'ADRESSER A  
**J. CARON, Facteur d'Orgues,**  
3478 NOTRE-DAME, SAINT-HENRI.

---

**WILLIAM BRITTON**

**PLOMBIER**

**Poseur d'Appareils à Gaz**

A EAU CHAUDE ET A VAPEUR  
PROPRIETAIRE DE LA FOURNAISE A EAU CHAUDE "MORNING-GLORY"  
TOUTES ESPECES DE TRAVAUX EN METAL  
COMMANDES EXECUTEES PROMPTEMENT

**15, RUE CLAUDE**

*En face du Marché Bonsecours*

**MONTREAL**

---

**JOS. CHS VAILLANCOURT**  
**Menuisier & Charpentier**  
**45 PLACE JACQUES-CARTIER**

MONTREAL.

Ouvrages de toutes sortes, en bois  
et en peinture,

**A BAS PRIX**

ETABLI EN 1859

**HENRY R. GRAY**  
Chimiste-Pharmacien  
**144, Rue Saint-Laurent**  
MONTREAL.

Prescriptions des médecins préparées avec  
soin. Première qualité de drogues et matières  
chimiques.

# MAISON DE SANTE

POUR LES

ALIENES ET LES EPILEPTIQUES, ETC., ETC.

SOUS LA DIRECTION

**FRÈRES DE LA CHARITE.**

Quelques pas plus loin que l'église de la Langue-Pointe, et du même côté de la dite église, près Montréal, P. Q.

---

## NOUVEAU MANUEL

DE

# CHANTS LITURGIQUES

Un Volume in-18 de 386 pages, pleine reliure, toile gaufrée.

**PRIX :**

Un exemplaire . . . . . 0.60  
La douzaine . . . . . \$6.00

EN VENTE CHEZ LES EDITEURS

**EUSEBE SENEAL & FILS,**

No 20, rue Saint-Vincent,

**MONTREAL.**

---

**SOUS PRESSE**

**ACCOMPAGNEMENT**

DU

**Nouveau Manuel de Chants Liturgiques**

PAR

R. OCT. PELLETIER, *Organiste à la Cathédrale de Montréal.*

---

Un Volume in-4<sup>o</sup> format oblong, broché... Prix :\$5.00  
" " " " relié..... " 5.50

# LOTÉRIE NATIONALE

## CLASSE D.

Tirages, le Troisième Mercredi de chaque mois.

*Le Quinzième tirage mensuel aura lieu le*

### MERCREDI, 15 AOUT 1888, A 2 H P. M.

VALEUR DES LOTS :

# \$ 50,000.00

**GROS LOT : UN IMMEUBLE DE 5,000**

#### NOMENCLATURE DES LOTS

1 Immeuble de.....	\$5,000.00	\$5,000.00
1 do .....	2,000.00	2,000.00
1 do .....	1,000.00	1,000.00
4 Immeubles de.....	500.00	2,000.00
10 do .....	300.00	3,000.00
30 Ameublements.....	200.00	6,000.00
60 do .....	100.00	6,000.00
200 Montres d'or.....	50.00	10,000.00
1000 Montres d'argent.....	10.00	10,000.00
1000 Services de toilette.....	5.00	5,000.00

**2307 lots valant - - - - - \$50,000.00**

## \$1.00 LE BILLET

**S. E. LEFEBVRE, secrétaire.**

Bureau : No 19, RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL.

## ORGUES -- HARMONIUMS DOMINION

FABRIQUES SPÉCIALEMENT POUR L. E. N. PRATTE.

PAR LA

## COMPAGNIE D'ORGUES ET DE PIANOS DOMINION

**BOWMANVILLE, ONT.**

A l'usage des églises et des chapelles de communautés, d'après des devis par particuliers et autres que ceux du catalogue; garantis pour 5 ans et surpassant en richesse, en puissance et en suavité de son les meilleurs instruments de fabrique étrangère. Les plus éminents organistes du pays recommandent les Orgues-Harmoniums Dominion.

**SATISFACTION GARANTIE ET CONDITIONS FACILES**

Toujours en magasins, l'ASSORTIMENT LE PLUS VARIÉ QU'IL Y AIT EN CANADA. Commandes par la Poste et autres remplies avec diligence. Grande réduction de Prix.

**L. E. N. PRATTE**

Agent général pour la province de Québec,  
**1676, RUE NOTRE-DAME, Montréal**